



# a de va 76

Association de Défense des Victimes de  
l'Amiante et des Maladies professionnelles  
de Seine Maritime

## SOMMAIRE

Edito

Gérard

Préjudice  
d'anxiété

Assemblée  
Générale

Plaque  
Commémorative

Manifestation  
Paris

Agenda

*Une rentrée avec :*

*De la déception*

Tout laisse à penser que le procès de l'amiante n'aura jamais lieu. En effet, le parquet a demandé la fin des investigations dans plusieurs enquêtes pénales, sous prétexte qu'il serait impossible de déterminer avec certitude la date exacte de la contamination des victimes. Après deux décennies d'instruction, l'un des plus grands scandales ayant frappé le monde du travail serait ainsi oublié !

*De l'espoir*

Quelques avancées sur le préjudice anxiété suite à la décision de la Cour de Cassation du 5 mars 2019,

*De la peine.*

Notre ami Gérard c'est éteint à 64 ans .

*De la mobilisation*

Pour la manifestation le 11 octobre

Le Président et les Membres du CA ADEVA76

# N°03

Septembre  
2019

Manifestation Paris  
Vendredi 11 octobre 2019

# Gérard



Notre ami Gérard Sannier est décédé à 64 ans nous pensons à sa famille et à ses amis

Gérard était depuis toujours un « Camarade » au sens noble du terme.

Après une carrière de chaudronnier dans la réparation Navale Havraise ou il avait exercé différents mandats comme élu de la CGT .

Tout naturellement à la fin de son activité professionnelle Il avait continué ses actions de bénévolat au service des malades de l'Amiante ou il était administrateur d'ADEVA76 et administrateur de l'Association Nationale ANDEVA .

Il avait animé avec ses collègues pendant de nombreuses années des permanences à Fécamp et Bolbec.

Il était aussi président de l'association Exister qui a pour but l'aide aux personnes au chômage et en difficulté.

Ses nombreux amis garderont de lui un souvenir ému .

## Préjudice d'Anxiété

La cour de cassation par son délibéré du 5 avril 2019 Reconnaît le droit à tous les salariés exposés au risque amiante et ayant un risque de développer une maladie de demander réparation d'un préjudice d'anxiété. Cette disposition est applicable aux salariés non malades mais ayant été exposé à l'amiante même s'ils n'ont pas travaillé dans un des établissements mentionnés par la loi du 23 décembre 1998. Elle a aussi ouvert la possibilité aux salariés exposés à des produits cancérigènes et reprotoxiques d'obtenir réparation Attention le salarié doit apporter la preuve de son exposition à l'amiante. D'où l'importance des certificats d'exposition et des témoignages précis. Ce revirement de la jurisprudence est une décision importante dans le traitement égalitaire des salariés. Pour tous renseignements contactez ADEVA 76

# Assemblée Générale 2019



L'Assemblée générale 2019 à Sotteville les Rouen et au Havre à réuni comme les années précédentes de nombreux adhérents, Nous avons fait le point et le bilan sur des différentes activités d ADEVA76  
Nous avons estimé que notre association après 22 ans d'expériences d'aide

des victimes de l'amiante nous permettait de pouvoir apporter de l'aide à l'ensemble des personnes touchées par des maladies professionnelles sur proposition du conseil d'administration les adhérents ont voté la modification de nos statuts avec une nouvelle dénomination,



**Association de Défense des Victimes de l'Amiante et des Maladies professionnelles de Seine Maritime ( ADEVA76 )** Les modifications statutaires ne modifiant en rien le fonctionnement et les lieux des permanences .

Plaque commémorative des victimes de l'amiante

Depuis de nombreuses années une partie de nos adhérents avaient exprimé le souhait de commémorer la mémoire des victimes de l'Amiante . Cette année nous avons apposé et inauguré une plaque sur la façade du siège de l'association au Havre l'immeuble Franklin 119, cours de la République .

Ce moment plein de recueillement et d'émotion nous a rappelé que l'Amiante est toujours un drame pour de nombreuses familles.



# Manifestation 11 octobre 2019



Le vendredi 11 octobre 2019 nous participerons à la manifestation organisée par ANDEVA. Nous sommes conscients que ce déplacement est pour nombre d'entre nous difficile, mais il nous semble indispensable de faire voir à nos dirigeants que ce problème vieux de 20 ans est toujours

d'actualité et que notre détermination à plus de justice est intacte .

## Agenda

### Audiences tribunaux

4 septembre 2019 CA Rouen ch sociale

10 septembre 2019 CA Rouen Ch Sociale pld

11 septembre 2019 CA Rouen Ch Sociale

7 Octobre 2019 tgi LH Pole Social

### Manifestation Nationale a PARIS

Vendredi 11 Octobre 2019



Association de défense des victimes de  
l'amiante et des maladie professionnelles  
de Seine Maritime

19 cours de la République  
76600 le HAVRE

E mail : [adeva-76@orange.fr](mailto:adeva-76@orange.fr)

adresse blog : [adeva-76.fr](http://adeva-76.fr)

Tel : 02 35 25 02 02